



COMMUNAUTE
DE COMMUNES

Inscription au transport scolaire 2020/2021 ELEVES ECOLE ELEMENTAIRE

Formulaire d'engagement obligatoire pour permettre l'utilisation du transport scolaire.

L'utilisation du service de transport scolaire ne sera possible qu'après le retour du formulaire complété en totalité et signé à la :

Communauté de Communes des Vosges du Sud Antenne ETUEFFONT
26 bis grande rue
90170 ETUEFFONT

Les informations suivantes seront transmises aux accompagnateurs de bus

NOM-PRENOM DE L'ENFANT :

Domicilié(e) :

Scolarisé(e) à l'école de :
Classe fréquentée à la rentrée :

Problème de santé à prendre en compte :

REPRESENTANTS LEGAUX DE L'ENFANT :

Parent 1 :

Nom-Prénom

Domicilié(e)

N° de téléphone

Portable

Fixe

Travail

Parent 2 :

Nom-Prénom

Domicilié(e)

N° de téléphone

Portable

Fixe

Travail



SIEGE DE GIROMAGNY
Allée de la Grande Prairie
BP 23
90200 GIROMAGNY



ANTENNE ETUEFFONT
26 Bis, Grande Rue
90170 ETUEFFONT



SITE DE GIROMAGNY
Standard : 03 84 27 15 98 - Télécopie : 03 84 27 15 13
SITE D'ETUEFFONT
Standard : 03 84 54 70 80 - Télécopie : 03 04 54 66 54
www.ccvosgesdusud.fr

ARRETS de référence pour la gestion des capacités de bus :

Point de montée :

| | |
|---|--|
| Commune du lieu d'habitation des représentants légaux : | |
| Nom de l'arrêt : | |

Point de descente :

| | |
|---------------------------------------|--|
| Commune de l'établissement scolaire : | |
| Nom de l'arrêt : | |

Garde alternée :

| | |
|---------------------|------------------|
| Commune du parent 1 | nom de l'arrêt : |
|---------------------|------------------|

| | |
|---------------------|------------------|
| Commune du parent 2 | nom de l'arrêt : |
|---------------------|------------------|

Aujourd'hui les familles utilisent le transport scolaire selon leurs besoins.

Si l'enfant ou la famille décide de pas utiliser le transport avant ou après les heures de cours ou de descendre à un autre arrêt que celui de référence, la CCVS ne sera pas tenue pour responsable en cas d'incident.

Les représentants légaux sont responsables de leur enfant tant qu'il n'est pas monté dans le bus et dès qu'il le quitte.

Les parents doivent accompagner et surveiller personnellement leur enfant jusqu'à la montée dans le bus à l'arrêt formalisé lors du trajet aller, ainsi que leur prise en charge à l'arrêt de bus formalisé dès la descente du véhicule lors du trajet retour.

Si à partir du CP, vous n'emmenez pas ou ne récupérez pas votre enfant, vous engagez votre propre responsabilité. La Communauté de Communes des Vosges du Sud ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'incident.

Madame :

Monsieur :

s'engage à prendre connaissance du règlement du transport scolaire CCVS, de le respecter et de le partager avec son enfant Celui-ci- est consultable sur le site de la CCVS www.ccvosgesdusud.fr ou à demander auprès des services communautaires.

Mention manuscrite
« lu et approuvé »

Date :Signatures des représentants légaux :

La CCVS recueille vos données à caractère personnel dans le cadre de ses missions d'intérêt public de gestion du service de scolaire dont le transport scolaire

Les informations sont exclusivement destinées aux personnels de la CCVS pour l'organisation générale du service.